



Syndicat des Jeunes
Biologistes Médicaux

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 23 mars 2017

R3C : La biologie médicale en danger !

Le projet d'arrêté « portant organisation du troisième cycle des études médicales » arrive à son terme. Mené en collaboration avec une large représentation de la profession, il aboutit à un texte équilibré et de bon sens même si toutes les inquiétudes ne sont pas apaisées.

Ce texte majeur sera accompagné de l'arrêté précisant le contenu et l'articulation des maquettes de chaque DES. Bien que les maquettes proposées soient cohérentes avec l'esprit de la réforme et logiques pour l'ensemble des spécialités médicales, celle de la biologie médicale a connu un virage inattendu en contradiction avec les attentes de la profession.

La nature des options incluses dans la nouvelle maquette de biologie médicale, leur caractère **obligatoire et soumis à des flux régulés**, ainsi que **l'exercice réservé** qu'elles impliquent, **mettent en péril** la qualité et l'objectif des deux dernières années de travail sur cette réforme, et **plus grave encore, les fondements et l'esprit de la profession même de biologiste médical.**

Des **formations filiarisées, contingentées, hyperspécialisées et à exercice restreint** vont à l'encontre des engagements pris par le groupe de travail spécifique à la biologie médicale qui répondaient au maintien nécessaire de la polyvalence de la profession, pour répondre aux besoins de santé publique (dans le but de toujours **assurer le parcours de soin biologique global du patient**), et à l'encontre des aspirations des étudiants et professionnels. Ce type de formation signerait la fin de la biologie médicale en tant que spécialité unique et entière.

Ainsi, l'ensemble des acteurs de la biologie médicale, des internes aux professionnels, attire l'attention des autorités sanitaires sur **les conséquences majeures d'une telle réforme sur notre profession, et premièrement en termes de santé publique.**

Cette réforme doit être faite dans l'intérêt du patient et prendre en compte les demandes de l'ensemble des spécialités médicales.

La FNSIP-BM, le SJBM et l'ISNI déplorent le manque de réponses à leurs revendications, et demandent conjointement que leur avis soit pris en compte dans l'élaboration des textes concernant directement la biologie médicale, notamment par :

- la substitution du terme d'« options » par celui de « parcours » ou par tout autre terme n'engageant ni **régulation des flux**, ni **exercice complémentaire réservé**, ni **restriction d'accès aux FST (comme il a été convenu lors de la préparation de cette nouvelle maquette)**,

- la clarification de la définition d'option précoce conjointe à la suppression de la notion de régulation des flux par arrêté, cette dernière pouvant être assurée par les commissions locales ou régionales de coordination de la spécialité selon les capacités de formation.

Nous souhaitons vivement que la jeune génération de professionnels de santé soit entendue par nos tutelles, comme ce fut le cas jusqu'à présent dans l'élaboration de la maquette de biologie médicale.

Contacts presse :

Jean-Victor REYNAUD – Co-Président de la FNSIP-BM – president@fnsip.fr | 06.30.88.92.44

Maxime CRAVAT – Vice-président Biologie Médicale de la FNSIP-BM – vp-biologie@fnsip.fr | 06.69.79.59.75

Morgane MOULIS – Vice-président Biologie Médicale de la FNSIP-BM – vp-biologie@fnsip.fr | 06.78.80.10.41

Lionel BARRAND – Président du SJB – sjbiomed@gmail.com | 06.67.20.81.88

Grégoire ICART – Vice-président pôle "Internes" du SJB | 06.30.03.54.19

Kévin CASSINARI – Membre du SJB, référent R3C | 06.68.70.41.02

Olivier LE PENNETIER – Président de l'ISNI | president@isni.fr 06 50 67 39 32